

**COMPTE RENDU REUNION GROUPE DE TRAVAIL DE LA  
COMMISSION CONSULTATIVE LOCALE  
CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE le 16 MARS 2010**

**Etaient présents :** Madame PULLICANI, Sous-préfecture, M. FOURDRIGNIEZ, CCI – M. ROUX Jean-Marie, Adjoint VEZENOBRES – M. CHAUZAL, Adjoint DEAUX – M. FERRIER, Maire DEAUX – M. ODIN, Association CIEL – M. TABONE, Association ADIRAA – M. BRUNEL, Association ADIRAA – MM. UNTERMAEHRER Vincent et Gérard, Association VILLAGE 21 – M. TOURRE, DGAC..

En préambule et après un tour de table où chacun se présente, Monsieur FOURDRIGNIEZ justifie la présence de M Jean-Marie ROUX, qui n'était pas sur la liste des convoqués, mais qui a demandé à faire partie du groupe de travail. L'aérodrome étant sur une bonne partie de la commune de VEZENOBRES.

Madame PULLICANI rappelle que la séance de travail ne concerne que l'aérodrome et pas le plan d'exposition au bruit. Monsieur FOURDRIGNIEZ ajoute que le but de la commission est de bâtir une charte de bonne conduite et que pour la présente séance il n'avait pas été prévu d'ordre du jour.

La discussion s'engage donc sur les nuisances générées par les avions et l'aérodrome. Village 21. M. UNTERMAEHRER fait état des nuisances supportées par VEZENOBRES lors des atterrissages des décollages particulièrement en vol IFR. Evoque, pour les atterrissages, un axe d'approche de la piste d'une valeur de 3 % (valeur recommandée aux pilotes) mais cette valeur est faussée par la pente de la piste évaluée à 1% (légèrement plus haute côté sud VEZENOBRES). Monsieur ROUX suggère, étant donnée la longueur de la piste, de décaler le seuil de piste vers le sud, afin de faciliter l'approche de VEZENOBRES en gagnant en altitude et en permettant d'amorcer le virage plus au loin du village. Question mise à l'étude.

Monsieur TOURRE demande, quel est le nombre de mouvements actuels, à Monsieur FOURDRIGNIEZ, qui en déclare 10 000 dont 600 en IFR (mouvements effectués aux instruments). Donc Monsieur TOURRE se lance dans un calcul arithmétique 10 000 divisé par 365 ce qui ne donne pas même 30 mouvements par jour – donc il ne peut y avoir de gêne pour personne à ce rythme. L'ADIRAA réagit aussitôt pour dire qu'il ne peut être question d'appliquer ce calcul pour apprécier la gêne ressentie par les populations – En effet, les fréquences jours sont loin d'être régulières – les mouvements les plus nombreux se produisent les samedis, dimanches, les jours de fêtes chômés et à un ou deux autres jours de la semaine. Qu'ils sont plus nombreux à la belle saison quand les gens sont dehors. Qu'à ce moment là la répétition des passages devient insupportable.

Nous abordons les nuisances supportées par DEAUX essentiellement les survols du village à basse altitude et les incessants tours de pistes. Monsieur TOURRE nous dit ne

pas comprendre que DEAUX soit gêné par l'aérodrome, nous ne sommes pas dans l'axe de la piste, et les tours de piste s'effectuent à l'ouest. D'après lui, et c'est aussi l'avis de M. ODIN, les pilotes sont des gens parfaitement bien formés et respectueux des règles de la navigation aérienne. (Or il se trouve que la veille, un avion de l'aéro-club très certainement piloté par un instructeur de ce même club, est passé plusieurs fois au-dessus du village à basse altitude) j'en ai été témoin et un courrier électronique d'un habitant du village m'a été adressé confortant cette information. M. ODIN et M. FOURDRIGNIEZ se sont engagés à faire une enquête. Devant notre détermination à faire comprendre que nous subissons les nuisances sonores des avions qui survolent le village, soit pour atterrir ou après avoir décollé, soit pour effectuer plusieurs tours de piste nécessaires à la formation des élèves pilotes, ils se sont engagés à placer des sonomètres et à demander des enquêtes de gendarmerie.

M. TOURRE nous informe qu'il est très difficile d'une part d'apprécier depuis le sol la hauteur d'un aéronef nous survolant et d'autre part nous dit que le bruit n'est pas ressenti de la même manière par tout le monde. Surtout lorsque l'on vit dans un environnement plutôt calme. Cela peut être vrai lorsque les différences d'altitude varient entre 100 et 150 mètres, mais pas entre 60 et 150 mètres, à cette hauteur il n'est pas besoin d'être un spécialiste pour savoir que l'avion est trop bas.

L'ADIRAA aborde, même si celui-ci n'est pas à l'ordre du jour, le problème du PEB – Dévaluation des patrimoines, gêne des terrains à bâtir - . La aussi, Monsieur TOURRE, développe les arguments que nous avons toujours l'habitude d'entendre : « Le PEB est un document d'urbanisme, destiné à protéger les populations des nuisances sonores et qu'il ne limite pas le nombre de mouvements ». Monsieur FOURDRIGNIEZ appuie notre demande de voir supprimer la zone D qui n'est pas obligatoire. Il suggère à la mairie de DEAUX d'en faire la demande auprès du Préfet.

La réunion se termine à 12 heures – La prochaine réunion est prévue le \_\_\_ avril à 9 heures et l'ordre du jour portera sur l'élaboration d'une charte. L'ADIRAA fait remarquer que lors d'une assemblée générale les populations se sont déclarées hostiles à l'adhésion de l'association à quelque charte que ce soit, car de toute manière les engagements des usages des aérodromes ne sont jamais respectés et que le gestionnaire ne pourra pas plus faire respecter les règles de la navigation aérienne, après la rédaction de la charte qu'avant.

**P.S. Il nous faut demander à nos adhérents, lorsqu'ils constateront des infractions de bien vouloir appeler le Maire du village de DEAUX qui fera une déclaration à la gendarmerie et pourra, ainsi, mesurer la gêne ressentie par ses concitoyens.**

**Adresse mail mairie de Deaux :** [mairie.deaux@orange.fr](mailto:mairie.deaux@orange.fr)